

commission de dérogation 1er avril 2008

à adresser à l'École supérieure des beaux-arts de Marseille, Maryse Guerini, 184, avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 9

accompagné des pièces nécessaires au dossier d'inscription

Veillez préciser votre souhait optionnel :

Cycle long : Art Design

Cycle court : Design d'espace

Nom, prénom.....

Né(e) le.....à.....

Nationalité.....

Adresse.....Rue.....

Code postal.....Ville.....Pays.....

courriel.....

Téléphone Portable.....

Études secondaires :

> Veillez préciser votre niveau d'étude et l'option dans le secondaire.....

.....

Observations particulières :

.....

Fait à.....le.....

Signature candidat(e)



L'ESBAM, établissement d'enseignement artistique supérieur, est un service municipal de la Ville de Marseille, qui en est l'organisme gestionnaire et principal financier. L'École est subventionnée par le Ministère de la culture et de la communication. Les enseignements sont homologués par le Ministère de la culture et de la communication, Délégation aux arts plastiques, dont ils dépendent sur le plan pédagogique.

Les certificats et diplômes sont nationaux. Ils sanctionnent les études en options art et design : DNAT et DNAP (bac + 3), DNSEP (bac + 5).

L'ESBAM est installée sur le domaine universitaire de Luminy, elle partage depuis 1969 des bâtiments équipés et des services communs avec l'École nationale supérieure d'architecture (ENSAM, établissement public national), l'ESBAM y dispose de 10 000m².

ANNÉE 2008 - 2009 COMMISSION DE DÉROGATION

**École supérieure des beaux-arts de Marseille
art - design**

184, avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9 (case 912)
tél : 04 91 82 83 10 fax : 04 91 82 83 11
www.mairie-marseille.fr
www.esbam.fr



Direction Générale des Affaires Culturelles, Ville de Marseille
Ministère de la culture et de la communication



Calendrier, dérogation

Commission de dérogation

pour les étudiants non bacheliers, âgés d'au moins 21 ans et d'au plus 26 ans (au 31 décembre de l'année du concours).

délivrance des dossiers d'inscription	à partir du mois de janvier 2008
retrait des dossiers	jusqu'au vendredi 14 mars 2008
retour des dossiers	jusqu'au vendredi 21 mars 2008
déroulement des épreuves	mardi 1er avril 2008

secrétariat

Infos pratiques

Ouvert du lundi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

Les frais de scolarité sont de l'ordre de 216 euros pour les contribuables de la Ville de Marseille et de 315 euros pour les étudiants extérieurs à Marseille. A ce montant, il convient d'ajouter la cotisation de la sécurité sociale, de l'ordre de 192 euros, ainsi que la mutuelle et la visite médicale. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse du Ministère de la culture. Un dossier de demande de bourse leur est adressé en même temps que le dossier d'inscription, dès communication des résultats du concours d'entrée.

École supérieure des beaux-arts de Marseille
Maryse Guerini - 184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 09, case 912
tél : 04 91 82 83 24 fax : 04 91 82 83 11
mguerini@mairie-marseille.fr
téléchargeable : www.esbam.fr

Uniquement par courrier

École supérieure des beaux-arts de Marseille
Maryse Guerini - 184 avenue de Luminy 13288 Marseille
cedex 09, case 912

Structure d'accueil pour les candidats et les étudiants sourds et malentendants :
tél 04 91 82 83 18 fax 04 91 82 83 11
e-mail : cbillardello@mairie-marseille.fr ou
glacaux@mairie-marseille.fr

mercredi 19 mars

Portes ouvertes

L'ESBAM organise comme chaque année une journée *Portes ouvertes*. L'ensemble de l'établissement, étudiants, professeurs et l'équipe de direction, seront mobilisés pour recevoir et guider toutes les personnes curieuses de connaître l'école.

Un accueil spécifique aidera les plus jeunes à comprendre les différents diplômes, les choix des options Art et Design ainsi que les méthodes pédagogiques.

Des visites par petits groupes seront programmées durant toute la journée pour découvrir l'architecture de ce grand bâtiment, récemment labellisé Patrimoine architectural du xxème siècle.

Des rencontres et discussions, avec les étudiants et enseignants dans leurs ateliers, permettront à chacun de saisir les richesses et les passions de ce lieu de transmission partagée, de savoirs et d'expériences.

Visite de l'école en langue des signes française.

Modalités d'admission

Commission de dérogation

conditions Pour admission en année 1 S1/S2

Ces dérogations peuvent être obtenues pour les candidats non titulaires du baccalauréat et âgés d'au moins 21 ans et d'au plus 26 ans (au 31 décembre de l'année du concours).

Pièces à joindre au formulaire d'inscription :

- > copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, carte de séjour) ou du livret de famille des parents
- > 1 photo d'identité de bonne qualité (non photocopie)
- > 2 timbres au tarif en vigueur

organisation de la commission Présentation d'un dossier de travaux personnels et entretien avec un jury d'enseignants réunis en commission.

convocation Une convocation est adressée aux candidats quelques jours avant la commission pour préciser l'heure de l'entretien.

communication des résultats Le jour même.
Les candidats admis lors de cette commission sont autorisés à présenter le concours d'entrée.

retrait des dossiers d'inscription

retour des dossiers d'inscription

étudiants sourds et malentendants